

Le Canada et cinq autres pays imposeront des sanctions contre l'Afrique du Sud

## L'Angleterre refuse d'emboîter le pas

DENIS LESSARD

LONDRES (PC) — Le sommet des sept pays du Commonwealth sur les sanctions contre l'Afrique du Sud s'est terminé dans la division, hier soir, alors que six des partenaires — dont le Canada — décidaient d'imposer de fortes sanctions économiques contre Pretoria pour l'inciter à démanteler l'apartheid.

Inflexible toutefois, le premier ministre britannique Margaret Thatcher n'a pas voulu aller aussi loin, et se contentera de bloquer les nouveaux investissements et de dissuader les touristes de se rendre en Afrique du Sud — des mesures jugées insuffisantes par ses partenaires.

« Le Commonwealth a mis la crédibilité devant l'unité », a lancé à la fin de la réunion Sir Shridath Ramphal, le Secrétaire général du Commonwealth.

En conférence de presse, le premier ministre Brian Mulroney a reconnu qu'il aurait préféré un communiqué unanime mais s'est refusé à parler de « division » au sein du Commonwealth.

« En terme de fermeté d'intentions, je suis satisfait » a-t-il ajouté, convaincu que les États Unis imposeront sous peu des



Le premier ministre Brian Mulroney discute avec ses vis-à-vis de l'Inde et de l'Australie, MM. Rajiv Gandhi et Bob Hawke, lors d'une session du mini-sommet des principaux pays du Commonwealth, hier à Londres.

sanctions. « Compte tenu des circonstances, nous avons atteint un degré impressionnant d'unanimité. Il y a

trois semaines Mme Thatcher était opposée à toute sanction » a observé M. Mulroney.

Dès cet automne, le Canada mettra en branle le processus pour appliquer les sanctions décidées conjointement avec la Zambie, l'Australie, les Bahamas, le Zim-

babwe et l'Inde.

Le Canada a toutefois moins à souffrir que d'autres des sanctions, mais l'une des mesures décrétées par les « six », soit l'arrêt des importations agricoles, risque de coûter \$ 75 millions et des emplois aux Canadiens, a observé M. Mulroney.

Mme Thatcher se disait fort satisfaite en conférence de presse, tandis que le premier ministre du Zimbabwe Robert Mugabe se disait « extrêmement déçu » de la division.

Les six se sont entendus pour abolir toute liaison aérienne avec l'Afrique du Sud et mettre fin à tout nouvel investissement ou réinvestissement des profits qui y sont réalisés.

De plus, on cessera toute importation de produits agricoles sud-africains, mettra fin aux accords fiscaux et à tout programme d'aide au commerce avec ce pays.

Les gouvernements n'y achèteront rien et ne signeront pas de contrats avec des entreprises sud-africaines et demanderont le retrait de toute publicité destinée à promouvoir le tourisme dans ce pays.

À ces huit sanctions déjà prévues dans la déclaration du Commonwealth de Nassau en octobre

Voir page 8: Sanctions

## AU SOMMAIRE

### L'ABSORPTION D'ITT PAR CGÉ : COÛTEUX, RISQUÉ

En absorbant les activités de télécommunication du groupe américain ITT, la société française Compagnie générale d'électricité devient le numéro 2 mondial du secteur. L'opération s'avère coûteuse et très risquée. En quittant la présidence de CGÉ, M. Georges Pébereau a déclaré que les accords « conclus avec ITT d'une part et Philips d'autre part donnent à l'Europe l'assurance d'une présence industrielle à la fin du siècle, avec position de leader, dans le secteur clé des télécommunications ». Page 9

### Le silencieux

QUAND ON voit la maladresse avec laquelle un automobiliste conduit sa voiture, on est en droit de se demander si le « citron », ce n'est pas lui.

Le bonheur — si bonheur il y a — de ceux qui ont presque tout l'argent est de faire le désespoir de la majorité à qui il est refusé.

Quand les découvreurs des Amériques prenaient possession de ses terres, ils y posaient le pied. Les Américains, eux, y mettaient la main.

Fouineur. — Se dit de celui dont les yeux ont le nez fourré partout.

— ALBERT BRIE

## Québec ordonne la fermeture de cinq plages

### Rawdon refuse d'obéir à la directive

PIERRE CAYOUILLE

Même si le ministère de l'Environnement demandait sa fermeture vendredi dernier, la plage municipale de Rawdon demeure ouverte aux baigneurs.

C'est ce qu'a fait savoir hier au DEVOIR le secrétaire-trésorier de la municipalité de Rawdon, M. Jean-Guy Charest. M. Charest conteste l'analyse du ministère et fera fi de la demande de Québec d'ici jusqu'à ce qu'une contre-expertise démontre que les eaux de la sous-jurisdiction municipale ne sont pas impropres à la baignade, comme le révèle l'analyse du ministère.

Les résultats des analyses du ministère de l'Environnement confirment les données recueillies sur la plage municipale de Rawdon lors de l'enquête effectuée en collaboration avec l'Association québécoise des Techniques de l'eau (AQTE) et LE DEVOIR, publiée dans LE DEVOIR du 26 juillet dernier. Après analyse des eaux de baignade, vendredi dernier, le ministère de l'Environnement classe lui aussi les eaux de baignade de la plage municipale de Rawdon dans la catégorie D. Cette catégorie D signifie que l'eau est polluée et qu'on y retrouve plus de 200 coliformes fécaux par 100 millilitres.

Le ministère a donc demandé à la municipalité d'interdire la plage aux baigneurs. Mme Nadine Vigneault, adjointe au directeur de la région de Montréal du ministère de l'Environnement du Québec, confirme qu'une demande écrite à cet effet a été adressée à la municipalité de Rawdon.

En fin de journée hier, le ministère soutenait toujours que la plage était fermée. Ce que le porte-parole de la municipalité devait nier.

Le ministère de l'Environnement a procédé jeudi dernier à l'analyse



Après analyse de la qualité de leurs eaux de baignade, Québec demande la fermeture de cinq plages de la région métropolitaine.

des eaux de baignade de 21 plages québécoises. Il s'agissait, selon le ministère, de plages dont les eaux présentaient des caractéristiques qui auraient pu constituer des risques pour la santé publique.

Au terme de l'analyse, le ministère demandait la fermeture de cinq plages publiques de la région

montréalaise. Outre celle de Rawdon, le ministère souhaitait la fermeture de la plage du camping Canne de bois à Hemmingford, des plages de l'Île-à-la-Pierre et du Survenant à St-Anne de Sorel et, enfin, de celle du camping Brousseau à Huberdeau.

À Hemmingford, le propriétaire

du camping Canne de Bois, M. Réal Fortin, s'est conformé à la demande du ministère. Il entend quand même se livrer à une contre-expertise. À la plage de l'Île-à-la-Pierre, le propriétaire M. Jean-Marc Lebeau dit avoir avisé les baigneurs de l'interdiction deman-

Voir page 8: Baignade

## Construction

### Paradis prolonge la médiation jusqu'au 8 août

CAROLE BEAULIEU

Dans une ultime tentative pour en arriver à un règlement négocié dans l'industrie de la construction, le ministre du Travail, M. Pierre Paradis, a prolongé jusqu'au 8 août le mandat du médiateur spécial au dossier, M. Gilles Laporte.

Le ministère a annoncé la nouvelle hier dans un communiqué laconique.

Après plus d'un mois de médiation, aucune entente n'est encore intervenue entre les entrepreneurs en construction et les représentants syndicaux des 105.000 travailleurs québécois de la construction.

Les représentants syndicaux interrogés hier par LE DEVOIR ont déclaré que ces quatre jours de médiation spéciale « ne changeront rien ». Les parties « sont aux antipodes », a indiqué M. Maurice Pouliot, président de la Coalition syndicale.

Selon un porte-parole du ministère, M. Denys Jean, le rapport du médiateur, présenté hier matin au ministre, estime « qu'il y a encore espoir d'un règlement négocié ». Les parties, a-t-il ajouté, « sont près l'une de l'autre ».

Les représentants de l'Association des entrepreneurs en construction (AECQ) déclaraient hier n'avoir rien à dire sur l'état de la négociation dans ce secteur névralgique de l'économie québécoise.

La loi 106 sur la reprise des travaux de la construction, adopté en juin dernier, prévoit que le gouvernement peut décréter les conditions de travail pour la période qu'il détermine, si aucune entente négociée n'intervient. « Si la médiation spéciale échoue, le ministre utilisera ses



M. Pierre Paradis

pouvoir pour décréter de nouvelles conditions de travail », a affirmé hier M. Jean.

Il y a neuf ans que les conditions de travail dans l'industrie de la construction sont fixées par décret au Québec. Lors de l'échéance du décret, au printemps dernier, le ministre du Travail, M. Pierre Paradis, avait déclaré qu'il ne voulait pas intervenir dans ce dossier, préférant laisser les parties négocier. Le décret a été remis en vigueur le 17 juin dernier, pour la période se terminant le 1er août, afin de permettre aux parties de s'entendre.

Devant ce qu'ils qualifient d'une « impasse totale », les représentants syndicaux ont fait savoir hier qu'ils

Voir page 8: Construction

## L'ÉTAT ET LE SOCIAL AU QUÉBEC

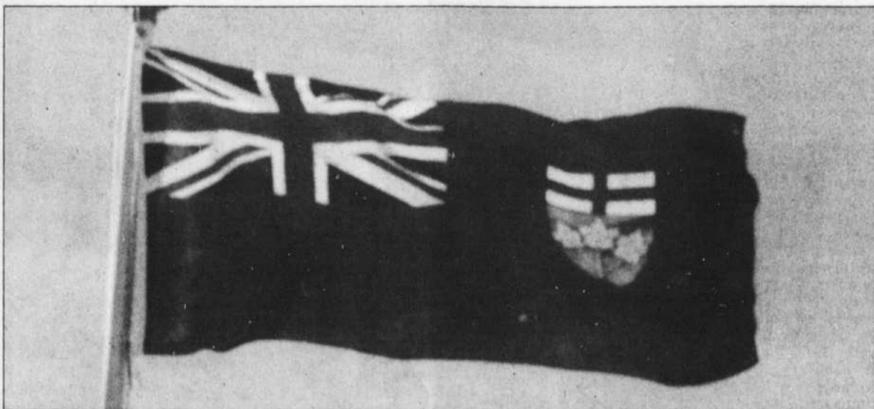
### III. Le modèle ontarien vu de plus près

YVES VAILLANCOURT

Collaboration spéciale

IL Y A quelques années encore, en regardant les plaques d'immatriculation dans notre province, on pouvait être amené à penser que « la belle province », du moins aux yeux de plusieurs représentants de nos élites économiques et politiques, ce n'est plus le Québec, c'est l'Ontario ! C'est une habitude, voire une phobie, de plusieurs de nos chefs de file : ils nous incitent constamment à tourner notre regard du côté de l'Ontario comme pour nous permettre de vérifier si nous avons le pas. Pour prendre de bonnes décisions dans tous les domaines de notre vie économique et sociale, nous devons d'abord nous demander comment ça se passe et combien ça coûte surtout en Ontario.

À cet égard, le gouvernement du PQ, principalement à la fin de son deuxième mandat, avait commencé à faire le lit dans lequel le gouvernement Bourassa n'avait plus qu'à s'étendre de tout son long après l'élection de décembre 1985. C'est ainsi que le salaire minimum avait été gelé depuis 1981 au Québec et cela dans le but de conserver notre compétitivité avec l'Ontario. C'est ainsi que, dans le Livre blanc sur la fiscalité (p. 190), on se plaît à nous rappeler que les barèmes de l'aide sociale, pour les bénéficiaires de plus de 30 ans évidemment, sont plus généreux au Québec qu'en Ontario. Inutile d'ajouter qu'on ne précise pas que les barèmes d'aide sociale, pour une famille de quatre personnes comprenant deux adultes et deux enfants, en Ontario, viennent au neuvième rang, juste derrière ceux



Le modèle ontarien: à suivre?

du Nouveau-Brunswick, comparativement à ceux offerts dans les autres provinces canadiennes.

Depuis le retour des libéraux au pouvoir, nous sommes menacés de torticolis, tellement on nous invite souvent à nous tourner vers l'Ontario. Par exemple, dans la lettre

qu'il adressait à M. Reed Scowen, le 16 janvier 1986, pour préciser le mandat du groupe de travail sur la déréglementation, le premier ministre Bourassa incluait explicitement le président du comité de travail à privilégier les comparaisons Québec-Ontario en l'invitant à « formuler

des recommandations destinées à placer les entreprises du Québec dans une situation au moins aussi avantageuse que celles de l'Ontario, en ce qui concerne l'ensemble des conditions réglementaires qui affectent leur productivité.»

Cette directive fut appliquée à la lettre. Elle a fourni les principaux arguments auxquels se réfère le Comité Scowen, dans son chapitre 4 sur la « réglementation sociale » (pp. 75-144), pour jeter son dévolu sur la Commission de santé sécurité au travail, sur la loi des normes minimales de travail, sur les dispositions anti-briseurs de grève, etc. On apprend même en lisant le Rapport Scowen que « la poursuite aveugle d'objectifs sociaux risque d'affecter la capacité éventuelle de l'économie d'être le moteur du progrès social » (p. 79). C'est sans doute pour mieux nous prémunir contre ce danger que le rapport, en faisant référence au salaire minimum, avance la suggestion « de garder le taux du Québec à un niveau légèrement inférieur à celui de notre voisin, l'Ontario, tant et aussi longtemps que nous accusons des taux de chômage parmi nos jeunes plus élevés que les taux de l'Ontario » (p. 110).

Cette logique bizarre débouche évidemment sur une recommandation qui revient à la manière d'un refrain : dès que la législation sociale dans un domaine particulier se trouve plus avancée au Québec qu'en Ontario, il faut modifier à la baisse. Il semble que les avantages sociaux plus abondants au Québec soient les seuls facteurs qui empêchent nos pauvres entrepreneurs d'être compétitifs avec ceux de l'Ontario. Sabrer dans ces avantages devient évidemment la voie à suivre. Et, comme l'Ontario vient tout

Voir page 8: État

## Ancien fonctionnaire accusé de fraude

QUÉBEC (PC) — Un ancien fonctionnaire fédéral, aujourd'hui à la retraite, a comparu hier en cour des sessions de la paix sous des accusations de détournement de fonds totalisant plus de \$ 100,000.

M. Lionel Lapointe a plaidé non coupable aux 39 chefs d'accusation pesant contre lui. Il a demandé à être jugé devant juge et jury, et doit comparaître à nouveau le 23 octobre.

Autrefois préposé à l'information à Santé et Bien-être social Canada, M. Lapointe est soupçonné d'avoir fraudé le gouver-

nement sur une période de 14 ans, s'étalant de juillet 1972 à mai 1986.

La dénonciation du caporal Jean Baillargeon, de la Gendarmerie royale du Canada, fait mention de fausses demandes de pension de vieillesse aux noms d'Arthur Lapointe et de Lucienne Bois, qui auraient rapporté \$ 110,000.

M. Lapointe est également soupçonné d'avoir détruit les deux dossiers, en mai 1984. Il aurait de plus détourné une somme d'environ \$ 5,000 à la même époque, et utilisé un dossier médical contrefait.

# Les Archives nationales du Québec font revivre l'affaire Blanche Garneau et le procès d'Aurore, l'enfant martyre

ROBERT LEFEBVRE

SAINTÉ-FOY (PC) — L'affaire Blanche Garneau revit à Québec après 66 ans grâce aux Archives nationales du Québec.

L'histoire de ce meurtre triste-ment célèbre a été reconstituée au Centre des archives de Québec par une exposition qui se tient durant tout le mois d'août.

Blanche Garneau a été violée et étranglée en juillet 1920, à Québec, et malgré un grand déploiement de l'appareil judiciaire, le ou les coupables sont restés impunis.

C'est par cette affaire qui a longtemps passionné l'opinion publique que les Archives nationales du Québec ont voulu mettre en relief les archives judiciaires qui représentent tous les documents produits par les cours de justice depuis le début du régime français jusqu'en 1950. Ces documents couvrent donc plus de 300

ans de notre histoire.

Au total, 8,641 articles d'archives judiciaires, soit 5,491 boîtes de dossiers et 3,050 registres, sont contenus au Centre des archives de Québec qui loge depuis six ans sur le campus de l'université Laval.

Toute cette masse de documents occupe un espace équivalent à 2 kilomètres linéaires et représente environ 15 % de l'ensemble des documents conservés par les Archives nationales.

L'exposition offerte au public fait revivre d'une manière saisissante les différentes péripéties de l'affaire Blanche Garneau.

Le décor est celui d'une cour de justice et deux personnages y sont représentés grandeur nature, le procureur Me Armand Lavergne, et le juge George Farar Gibsons, qui présida le procès des deux présumés coupables William Palmer et Raoul Binette et qui conclut à leur non-cul-

pabilité.

Des photos, cartes et reproductions topographiques situent les lieux de la découverte du cadavre et le territoire de la basse-ville de Québec où vivait la victime.

Différentes pièces à conviction qui ont servi au procès sont étalées, telles que le mouchoir trouvé dans les mains de Blanche Garneau ainsi que le bouton de manchettes trouvé près de son corps.

Photos de la jeune fille, notes, effets personnels, coupures de presse et documents officiels relatifs à la commission royale d'enquête sur l'administration de la justice qui fut tenue dans cette affaire sont autant d'éléments-témoins qui contribuent à plonger le visiteur dans le drame de l'époque.

À la même époque, un autre procès a aussi retenu l'attention générale, celui d'Aurore Gagnon, cette fillette maltraitée qu'on désigna « Aurore l'enfant martyre ».

Le microfilm permet de relire les procès-verbaux des séances de la Cour du banc du roi, juridiction criminelle. On peut y suivre le déroulement des procès de l'époque, dont ceux concernant Blanche Garneau et Aurore l'enfant martyre.

Quelques autres documents témoignent de la justice du temps, dont le registre général de la prison de Québec où sont inscrits les noms des personnes incarcérées. En plus de leurs noms, y figurent également de nombreux détails comme leur lieu de naissance, leur métier, leur religion, leur état civil, leur niveau d'instruction, leurs habitudes morales, la nature du délit, etc.

On y retrouve un certain P.J. Pelan, qui a été écroué à la prison de Québec pendant 22 mois relativement à une accusation de bigamie.

La majorité des délits enregistrés sont l'ivresse, le désordre et le vagabondage.

## Échecs: Kasparov se construit un avantage

LONDRES (AFP) — Le grand-maître soviétique Garry Kasparov (tenant du titre) devrait remporter une victoire à l'issue de la 4e partie du match-revanche qui l'oppose à son compatriote, l'ex-champion du monde, Anatoli Karpov, partie ajournée, lundi, après le 40e coup joué par ce dernier.

C'est ce qui ressort des commentaires de la majorité des grands-maîtres — notamment les Britanniques Anthony Miles et Nigel Short — présents au Park Lane Hôtel à Londres, où se déroulent les 12 premières parties du championnat du monde, les 12 suivantes devant avoir lieu à Leningrad. Dès le début de la partie, Kasparov s'est forgé un léger avantage qu'il a maintenu ensuite pour finalement l'accroître à l'approche de l'ajournement.

Cette pression quasi constante exercée par le champion du monde a commencé par 4. Cavalier f3, coup expérimenté par lui avec succès contre le grand-maître néerlandais, Jan Timmann, lors d'un précédent match

d'entraînement. Un autre coup subtil de Kasparov a été, 12. Dame d3. Enfin, 30. Tour d7 a été considéré par les spécialistes comme décisif.

Cependant Karpov qui a parfaitement bien joué les 20 premiers coups, a surtout cruellement souffert du zeitnot (manque de temps de réflexion) durant toute la deuxième moitié de la partie où il ne disposait guère en moyenne, que d'une minute de réflexion par coup, dans une position délicate nécessitant davantage de temps. Dans la position ajournée, le pion passé des blancs semble avancer irrésistiblement et l'on voit mal a priori, comment l'ex-champion du monde pourrait se sortir de ce mauvais pas.

Actuellement, à l'issue de trois parties, les deux hommes sont à égalité de points: 1.5. Toutefois, en cas de victoire de Kasparov, mardi, Karpov devrait remporter au moins deux victoires à l'issue des 24 parties du match pour récupérer le titre mondial.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Baignade

dée par Québec. « Mais ceux-ci ont continué de se baigner, rapporte-t-il, car ils ont l'habitude ».

Par ailleurs, un porte-parole du ministère de l'Environnement a confirmé au DEVOIR que Québec ne procédera plus cette année à l'analyse des eaux de baignade. « Puisque les grandes chaleurs de juillet sont passées, inutile de poursuivre », a expliqué Mme Louise Barrette.

L'analyse du ministère était basée sur un échantillonnage moyen de 10 prélèvements. Dans certains cas, une quarantaine de prélèvements ont été effectués. L'analyse visait une plage dans la région du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, deux dans la région de Québec, une dans l'Estrie et 17 dans la région métropolitaine.

En tout, les eaux de neuf plages ont été classées dans les catégories A (très satisfaisantes) et B (satisfaisantes). Parallèlement, les eaux des 12 autres plages ont reçu les cotes C et D. Elle sont donc considérées comme médiocres (C) ou polluées (D).

Dans la catégorie C, on retrouve la plage Moonlight Lake Camping d'Atalsthan, la plage des Loisirs de Brébeuf, la plage domaine Alarie de Brébeuf aussi, et celle du camping Donald de Saint-Canut.

Dans la catégorie D, outre les cinq plages de la région métropolitaine, on retrouve la plage municipale de Chambord et la plage Domaine Flo-

rent de Venise-en-Québec.

On a décerné la cote A, très satisfaisante (0 à 20 coliformes fécaux par 100 millilitres), à la plage Sandy Sun Estate de Franklin Centre, à la plage du camping Domaine Desjardins à Saint-Faustin, à celle du village du campeur à St-Louis de Terrebonne, aux plages des camping Lausanne et Pine Valley à St-Agathe et à la plage du camping Belle étoile à Val David.

Sous la cote B (satisfaisante), se retrouvent la plage Otj de Lambton, la plage Citel La Boule au lac Supérieur et celle du camping Laurentien à Val David.

### ◆ État

juste de sortir de 40 années d'affiliées de gouvernements conservateurs, il est facile de soupçonner ce qui se dessine à l'horizon : dès qu'il y a un indice de justice sociale quelque part, ça nuit au bon fonctionnement de la théorie des « avantages comparatifs », il faut sortir la faux !

De son côté, le Rapport Gobell fait référence à l'Ontario aussi souvent qu'aux États-Unis, soit une douzaine de fois. Ces références sont faites de façon systématique, notamment dans les passages où il est question d'évaluer les services publics émanant du gouvernement québécois dans le domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Immanquablement, les comparaisons visent à légitimer des recommandations destinées à amener des réductions de coûts : dans le domaine de l'éducation, il s'agit d'augmenter la charge de travail des enseignants et cela à tous les niveaux; dans le domaine de la santé et des services sociaux, comme nous l'avons montré dans l'article d'hier, ces comparaisons permettent souvent d'encourager, parfois de façon subtile, la tendance à la privatisation des services qui est plus marquée en Ontario qu'au Québec.

Étrangement cependant, le Rapport Gobell, habituellement si friand des comparaisons Québec-Ontario en termes de coûts/bénéfices, chaque fois que cela permet de préciser l'augmentation de la charge de travail des employés-es du secteur public au Québec, se montre moins pressé de nous sensibiliser aux bilans disponibles des expériences ontariennes en matière d'étatisation ou de privatisation des services de santé et des services sociaux.

Pourtant, ces bilans ne pourraient-ils pas alimenter nos réflexions et éclaircir certains des choix que nous avons à faire ? En effet, si le Québec devait, au cours des prochaines années, suivre le modèle ontarien en matière de privatisation des services publics, n'aurait-il pas avantage à s'intéresser, dès maintenant, aux hypothèses et conclusions qui commencent à se dégager, à la suite de certains travaux de recherche menés sur les avantages et les inconvénients qu'il y a à privatiser plus ou moins — ou à étatiser moins ou plus — les services sanitaires et sociaux ?

Je vais me référer ici plus spécifiquement aux résultats de quelques recherches en cours sur la privatisation des services sociaux en Ontario. Je pense à des bilans produits au cours des 12 dernières années par le Ministry of Community and Social Services (COMSOC). Je pense également à des recherches récentes fort intéressantes menées par Christa FREILER du Social Planning Council of Metropolitan Toronto (Caring for Profit. The Commercialization of Human Services in Ontario, Toronto, 1984) et par quelques chercheurs universitaires de l'University McMaster à Hamilton (Lorna F. HURL, David TUCKER,

Ramesh MISHRA, Glenda LAWS, etc.). Pour peu qu'on prenne connaissance de ces études et de ces recherches à travers notre fenêtre québécoise, il y a un certain nombre de constats et de réflexions qui ne tardent pas à nous interpeller.

1) Au cours des 15 dernières années, les services sociaux ontariens ont été beaucoup moins étatisés et, conséquemment, sont demeurés beaucoup plus privés que les services sociaux québécois. Dans le domaine central de la protection de la jeunesse, par exemple, les services dispensés par les Centres de services sociaux (CSS), soit des organismes gouvernementaux, se trouvent, et cela, sans interruption depuis le 19e siècle, à être dispensés en Ontario par des organismes non gouvernementaux à but non lucratif, soit les Children's Aid Societies qui demeurent cependant très dépendants de l'État pour leur financement.

Depuis 1973, COMSOC, soit le ministère responsable des services sociaux en Ontario, a articulé une politique officielle dans laquelle la situation de fait fut tout simplement érigée en théorie. Dans cette dernière, l'État est appelé à jouer un rôle résiduel, ou « supplétif » pour reprendre le langage du Rapport Boucher (Québec, 1963), tandis que les organismes non gouvernementaux de type volontaire (à but non lucratif) ou commercial (à but lucratif) sont appelés à jouer le rôle d'acteur principal.

2) Au cours des années plus récentes, un mouvement de commercialisation des services s'est développé de façon accélérée en Ontario. Cette tendance à la commercialisation s'est déployée au détriment de la place anciennement occupée dans l'organisation des services sociaux, soit par les organismes gouvernementaux, soit par les organismes non gouvernementaux de type volontaire. Ce développement rapide des services sociaux à but lucratif se produit principalement dans le domaine des centres d'accueil d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées, dans le domaine des services de soins à domicile et dans le domaine des garderies où le secteur commercial contrôle 42,5 % des places en 1983 (comparativement à 18 % des places au Québec). Au cours de l'année 1983-84, le gouvernement ontarien a consacré un budget de \$ 18 millions pour soutenir des entreprises commerciales de services à domicile.

3) Le fait que l'État ontarien occupe une place plus restreinte que l'État québécois dans la livraison des services sociaux ne semble pas signifier que le système des services sociaux, qui prévaut en Ontario, se trouverait à l'abri d'un certain nombre de problèmes qu'on retrouve dans les systèmes plus étatisés tel le système québécois. Au contraire ! Les services sociaux non gouvernementaux sont aux prises avec certains problèmes qu'on a tendance parfois à identifier aux organismes gouvernementaux. C'est ainsi qu'on rencontre des problèmes tels la lourdeur bureaucratique des organismes, la difficulté d'innover pour adapter les services aux besoins, les dédoublements de services, l'instabilité du personnel, les listes d'attente, etc. Dans le domaine plus particulier des services commercialisés, on rencontre des problèmes plus spécifiques tels l'écrémage des cas, c'est-à-dire la tendance à laisser à d'autres établissements les cas lourds et plus coûteux. En outre, la question de l'imputabilité des services, tant dans les organismes à but non lucratif que lucratif, semble poser de graves problèmes : lorsque les bénéficiaires sont insatisfaits, ils ont de la difficulté à trouver un interlocuteur responsable puisque le gouvernement qui finance les services et les organismes non gouvernementaux qui les dispensent ont développé au fil des ans l'art de se lancer la balle.

4) L'évaluation de services sociaux du secteur privé en Ontario amène un certain nombre de spécialistes (dont HURL, FREILER et TUCKER) à faire l'hypothèse que le modèle de services sociaux le plus prometteur serait celui dans lequel l'État demeure l'acteur principal et dans lequel les organismes non gouvernementaux assument un rôle supplétif. D'une certaine façon, les conclusions de ces chercheurs semblent, à plus de 20 ans d'intervalle, rejoindre celles qui avaient été avancées en contexte québécois par le Rapport Boucher. L'expérience ontarienne démontre qu'il est périlleux de faire ce que préconise le chapitre

20 (sur les services sociaux) du Rapport Macdonald, c'est-à-dire de trop demander aux organismes volontaires et bénévoles. En effet, on risque alors d'empêcher ces organismes de réaliser leur vocation spécifique en les détournant de leur rôle de défense des droits et en les incitant à s'approprier certains traits des organismes dans un contexte où ils doivent compétitionner avec eux pour obtenir de l'État certains contrats de services en sous-traitance. DEMAÎN: l'aide sociale

### ◆ Sanctions

dernier, les six ont ajouté un embargo sur tous les prêts bancaires destinés aux compagnies ou au gouvernement de ce pays, un gel des importations d'uranium, de charbon, de fer et d'acier de ce pays et le retrait de tous les bureaux consulaires en Afrique du Sud.

En conférence de presse, le président du sommet, le premier ministre bahamien Sir Lynden Pindling a rappelé « le regret et l'inquiétude » de voir Londres boudier cette entente, mais les sanctions seront efficaces puisqu'elles toucheront « les poches et les comptes de banques », a-t-il dit.

La division fut annoncée, hier en fin de soirée, après le suspens d'une journée de réunion qui pendant longtemps semblait vouée à l'échec. Ce n'est qu'en après-midi que les leaders ont ajouté une ultime séance de travail, non prévue à l'horaire, et qui s'est terminée tard en soirée.

En après-midi, toutefois, le pessimisme régnait déjà sur la réunion. La Dame de fer, Mme Margaret Thatcher, ne voulant aller plus loin que son offre faite en tout début de journée, et jugée insatisfaisante par ses pairs. Le président du sommet, le bahamien Lynden Pindling a suggéré un moment « de tout remballer et d'en finir », 24 heures avant la fin initialement prévue du sommet, mardi midi.

À l'issue du dîner où l'impasse semblait évidente, Mme Thatcher et son ministre des Affaires extérieures Sir Geoffrey Howe sont restés pendant une quarantaine de minutes, en privé, avec le premier ministre Mulroney et le Secrétaire aux Affaires extérieures Joe Clark.

M. Mulroney n'a pas alors présenté d'offres tangibles, mais en a profité pour inciter Mme Thatcher à faire en sorte que le Commonwealth ne se laisse pas devancer par les Américains dans la lutte contre l'apartheid, a indiqué une source canadienne.

Devant les sept, M. Mulroney avait précédemment souligné sa conviction que Washington décréterait très bientôt des sanctions contre Pretoria. La question de l'apartheid aux États Unis touche la politique intérieure, les libertés civiles et n'est pas cantonnée à la politique étrangère, avait-il dit, devant Mme Thatcher, qui rappelait pour sa part que des gestes posés par le seul Commonwealth resteraient vains pour démanteler l'apartheid.

En tout début de journée, pour éviter de se retrouver isolée, le premier ministre britannique avait cédé un peu de terrain, se disant prête à appliquer « sans enthousiasme » certaines sanctions contre Pretoria. Jusqu'ici opposée aux sanctions,

Mme Thatcher a offert à ses six vis-à-vis d'appliquer un gel sur tout nouvel investissement ou réinvestissement de profits en Afrique du Sud. En outre, Londres aurait accepté de demander aux compagnies britanniques de mettre fin à toute publicité sur le tourisme en Afrique du Sud, sans toutefois fermer le Bureau touristique que maintient Pretoria en Grande-Bretagne.

Ces deux mesures sont parmi les moins dures de la liste de huit sanctions, approuvée l'autome dernier à Nassau.

« Cela n'est pas sérieux, ce n'est pas du tout des sanctions », a lancé le premier ministre indien Rajiv Gandhi, commentant le geste de Londres. Chez l'ensemble des six partenaires de la Grande Bretagne, on jugeait « très minimales » ces offres de la Dame de Fer.

La Grande Bretagne s'engageait en matinée à ne pas utiliser son veto, et à suivre le courant si, en septembre prochain, la Communauté économique décide de cesser ses achats de charbon, d'acier et de fer d'Afrique du Sud.

« Ces mesures donneront une secousse à l'économie Sud-Africaine et indiqueront notre répugnance totale vis à vis l'apartheid », a soutenu Mme Thatcher devant ses pairs ont indiqué des sources présentes à la réunion.

Les discussions des sept lundi, furent « plus passionnées », d'indiquer en séance d'information un porte-parole du Commonwealth, « il n'y a pas eu de vitriol, mais des désaccords » a-t-on admis.

Dans les discussions, Mme Thatcher fut fort irritée quant elle a cru un moment que le premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, avait réclamé qu'on prête militairement assistance au Congrès national africain, le mouvement noir interdit en Afrique du Sud.

Tout au long de discussions qu'elle qualifiait de « rhétorique », Mme

# LE DEVOIR

<b>RENSEIGNEMENTS</b> .....	(514) 844-3361
Administration .....	(514) 844-3361
Rédaction .....	(514) 842-9628
<b>Publicité</b>	
Générale .....	(514) 842-9645
Annonces classées .....	(514) 286-1200
<b>Abonnements</b>	
Montréal .....	(514) 844-3361
OU	(514) 332-3890
Québec .....	(418) 687-2034
Extérieur — Indicatif 514 .....	1-800-361-6059
Indicatif 418 .....	1-800-463-4645
Indicatif 819 .....	1-800-361-5699
Indicatif 613 .....	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

## APPEL DE CANDIDATURES POUR L'OBTENTION DE LA MÉDAILLE PEARSON POUR LA PAIX (1986)

Tout citoyen canadien peut mettre un concitoyen en candidature pour l'obtention de cette récompense prestigieuse que l'Association canadienne pour les Nations-Unies présente chaque année afin de souligner le travail d'un Canadien s'étant dévoué de façon remarquable sur la scène internationale.

La Médaille Pearson pour la paix est décernée chaque année au citoyen canadien qui, par ses efforts personnels et volontaires, a le plus contribué à l'avancement des causes qui a servi Lester Pearson, à savoir l'aide aux pays en voie de développement, la médiation entre les pays belligérants, les secours aux réfugiés et aux autres groupes nécessiteux, et l'évolution pacifique de l'humanité grâce au droit international et aux organisations mondiales.

Un jury composé d'éminents Canadiens se réunit chaque année pour choisir le récipiendaire de la Médaille; le gouverneur général du Canada la remet au lauréat dans le cadre des activités de la Journée des Nations-Unies, soit aux environs du 24 octobre.

Jusqu'ici les récipiendaires ont été les suivants: le cardinal Paul-Émile Léger (1979), M.J. King Gordon (1980), M. E.L.M. Burns (1981), M. Hugh Llewellyn Keenleyside (1982), le Très Révérend Georges-Henri Lévesque (1983), M. George Ignatieff (1984) et la très révérende Lois M. Wilson (1985). Prière de soumettre les candidatures par écrit d'ici le 1er septembre 1986 et de les accompagner d'un curriculum vitae de l'intéressé(e).



Le directeur exécutif Association canadienne pour les Nations-Unies 63, rue Sparks, bureau 808 Ottawa (Ontario) K1P 5A6

### 5 août

par la PC et l'AP

1882: une femme déambulant sur une rue de Chicago meurt après avoir soudainement pris feu; depuis le XVIIIème siècle, c'est le huitième cas enregistré de combustion spontanée d'un être humain.

1973: deux hommes identifiés comme appartenant à « Septembre Noir » attaquent à la grenade et à l'arme automatique des voyageurs à l'aéroport d'Athènes: trois morts et 55 blessés.

1963: les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique signent un traité interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace et sous la mer.

1962: Marilyn Monroe est retrouvée morte dans son appartement de Los Angeles.

1949: un tremblement de terre fait 6,000 morts en Equateur.

1921: première description à la radio d'un match de baseball.

1913: à Victoria, en Colombie-Britannique, John Bryant est la première victime au Canada d'un accident d'avion.

1884: pose de la première pierre de la statue de la Liberté à l'entrée du port de New York.

1858: le premier câble transatlantique est posé.

Il s'agit des 5 août: l'écrivain français Guy de Maupassant (1850); l'écrivain Paul Claudel (1868); le metteur en scène John Huston (80 ans); l'abbé Pierre, fondateur des Compagnons d'Emmaüs (74 ans); l'astronaute américain Neil Armstrong, premier homme à marcher sur la Lune (56 ans).

**SPORTS**



Un 24e match protégé pour Reardon  
**Les Expos l'emportent de justesse**

**RICHARD MILO**

PITTSBURGH (PC) — Il y a avait peu de monde mais les Expos ont rompu la quietude du Three Rivers Stadium en marquant quatre points non mérités, en septième, pour l'emporter 5-4 contre les Pirates de Pittsburgh devant 7.412 personnes, hier soir.

U. L. Washington a ouvert la porte aux Expos en échappant un roulant, après deux retraits, puis le releveur Barry Jones (0-1) a alors accordé deux buts sur balles, un simple de gazon synthétique à Wallace Johnson et un double à Tom Foley.

Il n'en fallait pas davantage pour permettre à Jay Tibbs (6-6) de remporter sa deuxième victoire d'affilée même si Jeff Reardon (24 vp) a al-

louié un circuit de deux points à Jim Morrison (14e), en huitième.

Tibbs a bien lancé. Il a concédé un circuit à Barry Bonds, en cinquième, mais il a également démontré beaucoup d'agressivité au monticule pour remporter son duel contre Bob Walk, le partant des Pirates. Tibbs a d'ailleurs atteint un frappeur pour la première fois de sa carrière (en 455 manches et un tiers) pendant son séjour de six manches.

Quant à Jones, il a subi la défaite même s'il n'a pas accordé un seul point mérité. Il est vrai qu'il a alloué deux buts sur balles mais il a joué de malchance lorsque le roulant inoffensif de Wallace Johnson a bondi... tel un kangourou pour déjouer la vigilance de Sid Bream, le joueur de premier but des Pirates, ce qui a permis aux Expos de prendre l'avance,

3-2. Foley a suivi en claquant la balle au champ gauche pour produire deux autres points non mérités.

En l'emportant, les Expos ont mis fin à une série de trois défaites d'affilée. Ils n'ont remporté que cinq victoires à leurs 19 dernières rencontres.

D'autre part, Tim Wallach a obtenu congé tandis que la formation des Expos ne comprenait que deux réguliers, Tim Raines et Andre Dawson, et demi si l'on considère que Tom Foley n'a pas encore gagné ses galions.

Les blessures sont tellement nombreuses dans le camp des Expos que Jeff Reardon a exprimé l'avis hier que l'on devrait renommer l'équipe. « On devrait s'appeler l'Hôpital général de Montréal. Ça nous conviendrait davantage », a-t-il lancé à la blague. Selon Reardon, les Expos « ont une bonne chance » de terminer en deuxième place malgré la perte de 'Fitz' et Hubie Brooks. De plus, le gaucher Joe Hesketh ne reviendra pas au jeu cette saison même s'il accompagne l'équipe dans ses déplacements. « Chacun a ses objectifs (individuels) et les plus jeunes auront la chance de faire leurs preuves en raison des blessures. Rivera (Luis) a frappé deux coups sûrs, hier (dimanche) », a-t-il révélé.

Plongé dans une profonde léthargie, Tim Wallach n'a pas entrepris la rencontre d'hier et le gérant Buck Rodgers a indiqué que le joueur de troisième but aura congé pendant « une couple de jours ». Wallach frappe peu depuis le pause du match des étoiles. Il a conservé une moyenne de .210 en juillet tandis qu'il n'a pas réussi un coup sûr à ses 13 dernières présences. Il n'a obtenu qu'un coup sûr en 25 présences et son dernier point remonte au 26 juillet. Selon Rodgers, Wallach semble fatigué. Le gérant ne veut surtout pas qu'il s'enlève davantage car c'est un



Des pertes de 150 millions  
**La USFL suspend ses activités pour un an**

NEW YORK (AP) — Les propriétaires de la Ligue de football des États-Unis (USFL), ont décidé hier de suspendre les activités de la ligue jusqu'en 1987. Ils en ont décidé ainsi une semaine seulement après avoir obtenu de la Cour une somme dérisoire de \$3 après avoir remporté une poursuite anti-monopole contre la Ligue nationale de football. Dans cette poursuite, ils exigeaient une somme de \$1.69 milliard en dommages.

La ligue de huit équipes, qui a arrêté ses matches au printemps et en été au cours de ses trois premières années d'existence, devait entreprendre sa première saison automnale le 13 septembre.

Le commissaire Harry Usher a indiqué par ailleurs qu'il tenterait d'obtenir une injonction contre la LNF pour qu'elle abandonne un contrat de télévision avec un des trois grands réseaux.

Il a mentionné également qu'on demanderait aux jurés de reconsidérer leur décision d'accorder une somme si peu importante parce qu'il prétend qu'il y a eu confusion au cours du procès et que certains jurés n'ont pas tout compris des problèmes discutés.

« À cause de l'impossibilité évidente de jouer toute une saison de football sans l'appui d'un grand réseau de télévision, nous suspendons nos activités jusqu'à ce que nous obtenions une injonction qui nous permette d'obtenir plus d'argent », a dit Usher.

Le commissaire a révélé par ailleurs qu'un comité serait formé pour trouver un terrain d'entente avec l'association des joueurs pour ce qui est des contrats des joueurs.

Les propriétaires en sont venus à cette conclusion après une réunion de sept heures au cours de laquelle l'avocat de la ligue, Harvey Myerson, leur a expliqué toutes les implications. C'est Myerson qui avait défendu les intérêts de la USFL pendant les 11 semaines du procès.

La USFL n'avait plus vraiment le choix. Ses équipes ont perdu au total près de \$150 millions au cours des dernières années et sans contrat de télévision avec un réseau majeur, elles ne pouvaient plus lutter contre la LNF.

Les problèmes de la USFL ont commencé en 1984 suite surtout aux décisions souvent inconsiderées de deux propriétaires, Donald Trump, des Generals du New Jersey, et William Oldenburg, de l'Express de Los Angeles.

Trump a volé sous les yeux de la LNF Herschel Walker, vainqueur du trophée Heisman, et a mis sous contrat plusieurs grandes vedettes, leur accordant des contrats fabuleux.

Quant à Oldenburg, il a mis sous contrat 16 recrues exceptionnelles. Il a même consenti un contrat incroyablement de \$40 millions au quart-arrière Steve Young. Quelque temps après, il a cependant été obligé d'abandonner le club à cause de difficultés financières.

La ligue avait commencé ses activités avec 18 équipes et elle n'en comptait plus que huit. Elle était également absente maintenant des grands centres comme Chicago, Philadelphie, Boston et Washington.

Young, Mike Rozier et plusieurs autres jeunes joueurs de talents se sont enfuis vers la LNF l'an dernier et la USFL n'a pas pu les retenir.

**BASEBALL**

**Ligue Nationale**

Philadelphie 6, Chicago 2	Atlanta 4, San Francisco 2
Pittsburgh 3, St. Louis 0	Hier
Los Angeles 2, Cincinnati 1	Chicago 4, New York 2
New York 4, Montréal 3	Cincinnati 2, S. Francisco 1
San Diego 5, Houston 1	Montréal 5, Pittsburgh 4

**LIGUE NATIONALE**

Section Est		moy.		diff.	
g	p				
NEW YORK	69	33	.676	—	
PHILADELPHIE	52	50	.510	17	
MONTRÉAL	51	50	.505	17 1/2	
ST. LOUIS	47	55	.461	22	
CHICAGO	45	57	.441	24	
PITTSBURGH	42	59	.416	26 1/2	

Section Ouest		moy.		diff.	
g	p				
HOUSTON	59	46	.562	—	
SAN FRANCISCO	55	51	.519	4 1/2	
LOS ANGELES	52	52	.500	6 1/2	
SAN DIEGO	51	53	.490	7 1/2	
CINCINNATI	48	55	.466	10	
ATLANTA	47	57	.452	11 1/2	

**LIGUE AMÉRICAINNE**

Section Est		moy.		diff.	
g	p				
BOSTON	61	42	.592	—	
BALTIMORE	58	47	.552	4	
NEW YORK	55	49	.524	5	
CLEVELAND	55	49	.529	6 1/2	
TORONTO	56	51	.523	7	
DETROIT	55	50	.524	7	
MILWAUKEE	51	53	.490	10 1/2	

Section Ouest		moy.		diff.	
g	p				
CALIFORNIE	56	48	.538	—	
TEXAS	55	51	.519	2	
KANSAS CITY	47	58	.448	9 1/2	
CHICAGO	46	57	.447	9 1/2	
SEATTLE	47	59	.443	10	
MINNESOTA	45	59	.433	11	
OAKLAND	45	62	.421	12 1/2	

**FOOTBALL**

**Ligue Canadienne**

Hamilton à Winnipeg	Vendredi
Regina 33, Ottawa 14	Calgary à Toronto
Hier	Samedi
Jeudi	Regina à Vancouver
Edmonton à Montréal	

**LIGUE CANADIENNE**

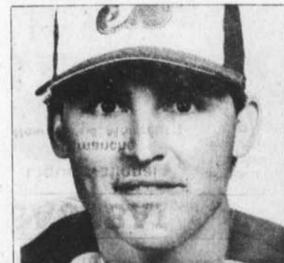
Section Est		moy.		diff.	
g	p				
TORONTO	6	4	2	0	134 132
OTTAWA	6	2	4	0	134 155
HAMILTON	5	1	4	0	92 109
MONTRÉAL	5	1	4	0	82 132

Section Ouest		moy.		diff.	
g	p				
VANCOUVER	6	5	1	0	150 128
EDMONTON	5	4	1	0	171 126
WINNIPEG	5	3	2	0	146 86
REGINA	6	3	3	0	118 156
CALGARY	6	2	4	0	125 128



Hubie Brooks



Mike Fitzgerald

**Brooks et Fitzgerald finis pour la saison**

(PC) — Les Expos ont annoncé une bien triste nouvelle tard dimanche soir: Mike Fitzgerald et Hubie Brooks ne joueront plus cette saison.

De retour à Montréal, en fin d'après-midi dimanche, les deux joueurs ont subi des interventions chirurgicales à l'Hôpital Queen Elizabeth.

Le médecin de l'équipe, Larry Coughlin, a décelé une fracture à l'index de la main gauche de Fitzgerald et a inséré une tige d'acier pour consolider la blessure. La tige devra rester en place pendant neuf semaines et Fitzgerald ne pourra donc pas revenir au jeu.

Quant à Brooks, il a été opéré pour des déchirures ligamentaires au pouce gauche et Coughlin a du même coup découvert un fragment d'os qu'il a ressoûlé. Brooks devra porter un plâtre pendant six semaines.

Premier jour du Challenge Player's  
**Victoire de Hetherington; revers de Marianne Groat**

**MARCEL GAUDETTE**

(PC) — La Torontoise Jill Hetherington a gagné un match qu'elle n'aurait jamais dû gagner, si l'on s'en tient au classement mondial, et sa consœur Marianne Groat, de London, a perdu un match qu'elle n'aurait jamais dû perdre, compte-tenu qu'elle menait 5-2 dans le set décisif hier au premier jour du Challenge de tennis Player's doté d'une bourse globale de \$390,000, au Stade Jarry à Montréal.

Hetherington, classée 285e mondialement en 1985, a disposé 6-4 et 7-6 (7-5) de l'Américaine Vicki Nelson-Dunbar, 83e au palmarès de la Women's Tennis Association.

Quant à Marianne Groat (229e), elle a manqué de souffle 2-6, 6-2 et 7-5 devant la Tchèque Regina Marsikova (79e mondiale), championne de ce tournoi en 1977 et 1978.

De sa victoire, Jill Hetherington (22 ans) a dit: « Ce peut être une surprise ou pas, dépendant du point de vue où l'on se place. C'en est une si on compare nos classements, mais ce n'en est pas si l'on tient compte que je l'ai vaincue il y a trois ans

et que je m'attendais à ce qu'elle cherche à prendre une douce revanche aujourd'hui ».

« J'ai joué devant les foules canadiennes. Ça m'inspire. J'en aurai davantage besoin au prochain tour alors que j'affronterai Kathy Jordan (semée 7e dans le tournoi). Contre elle, ce sera époustouflant, je le sais. Je crois que la victoire va se décider au filet ». Jordan est 15e mondialement... et ce match sera joué ce midi en lever de rideau sur le court central, tout juste avant le match qui opposera la jeune Carling Bassett (5e tête de série) à l'Allemande de l'Ouest Eva Pfaff. Bassett ne jouait pas hier; tandis que Pfaff a eu raison de la Sud-Africaine Jennifer Mundel, 6-4 et 6-1, celle qui, samedi, avait provoqué l'élimination de la Québécoise Hélène Pelletier.

Pendant que Bassett et Pfaff se disputent la victoire sur le court central, une autre Canadienne, Helen Kelesi, disputera son premier match à la Brésilienne Claudia Monteiro, classées respectivement 29e et 93e mondialement. Kelesi est semée 14e dans le tournoi qui offre un premier prix de \$62,550.

Pour Marianne Groat (21 ans), la défaite a été amère. « J'ai perdu ma concentration. En menant 5-2 dans le dernier set, j'ai eu inconsciemment un

laissez-aller. J'ai joué nerveusement et nonchalamment. J'avais comme l'impression que la victoire était acquise. Je n'aurais jamais dû perdre. Va me falloir trouver un remède à ce manque de concentration ».

L'autre Canadienne au programme hier, Jane Young, de Waterloo, n'a pas fait long feu, baissant pavillon 6-3 et 6-4 devant l'Américaine Kristin Kinney.

Dans d'autres matches disputés hier, Rafaella Reggi, d'Italie, a disposé de Pilar Vasquez, du Pérou, 6-3 et 6-0; Elizabeth Smylie, d'Australie, a eu raison de Annabel Croft, de Grande-Bretagne, 6-3 et 6-0 également; la Britannique Sera Gomer a éliminé la Tchèque Iva Budarova 6-4, 3-6 et 6-1; l'Australienne Anne Minter est venue de l'arrière pour vaincre la Tchèque Andrea Holikova 3-6, 7-5 et 6-2. Une troisième Australienne, Janine Thompson, a défait l'Argentine Adriana Vilagrán 7-5 et 6-3 et sa compatriote Jennifer Byrne a eu raison de la Brésilienne Pat Medrado 6-3 et 6-4; tandis que Patty Fendick des États-Unis passait à tabac sa compatriote Tina Mochizuki 6-1 et 6-0, qui prenait sa revanche, en équipe avec Susan Rimes, 4-6, 6-0 et 6-4 des Canadiennes Jillian Alexander et Hélène Pelletier.

**KOHDE-KILSCH!**  
**BASSETT! SUKOVA!**



CLAUDIA KOHDE-KILSCH  
Finaliste au Challenge Player's 1985

HELENA SUKOVA  
Demi-finaliste au Challenge Player's 1985

CARLING BASSETT  
Joueuse no 1 au Canada

Billets en vente aux comptoirs TICKETRON  
Commandes téléphoniques: TELETRON  
(514) 288-2525

**du 2 au 10 août**  
**Stade de tennis Jarry**



Organisé par  
Tennis Canada

**Le Challenge Player's**  
**CHAMPIONNATS DE TENNIS**



\*Marraines de commerce - Imperial Tobacco Limited